

Demande de subvention « Réparation d'appareils électroménagers » :
Lave-linge, sèche-linge, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle
(à partir du 01.01.2024)

Coordonnées du requérant :

Nom et prénom :	
Adresse du domicile : Rue + Numéro Code postal + Localité	
N° de téléphone / e-mail :	
N° de compte IBAN :	

Document à joindre à la demande :

- Copie de la facture de la réparation de l'appareil

Par sa signature, le demandeur déclare que toutes les indications fournies sont véridiques et qu'il a pris connaissance du règlement communal de la séance publique du 15 décembre 2023 concernant les subventions aux particuliers pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement.

....., le

Lieu

Date

.....

Signature

Montant de l'aide communale pour la réparation d'appareils ménagers :

Description	Montant de l'aide
Réparation de lave-linge, sèche-linge, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle (après le 01.01.2024)	75 % de la facture de réparation hors TVA, max. 200,00 €

Peuvent bénéficier de la subvention, les personnes physiques qui habitent et sont domiciliées dans la commune de Junglinster.

Ne peuvent pas bénéficier de cette subvention : les personnes morales de droit privé ou public.

Le formulaire de demande, accompagné de la facture de la réparation, doit être introduit à l'administration communale au plus tard 3 mois après la date de la facture de réparation.

L'aide ne peut aucunement dépasser la dépense du requérant. La subvention doit être restituée si obtenu à la suite de fausses indications.

La commune se réserve le droit de vérifier les informations fournies et de demander des documents supplémentaires afin de vérifier la conformité de la demande.